

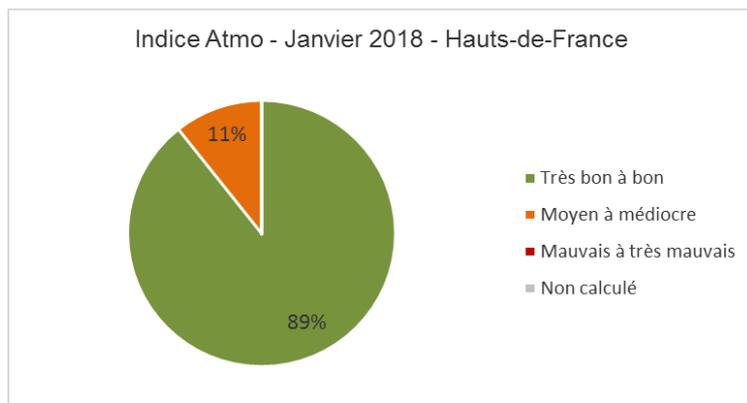

Janvier 2018

Une qualité de l'air qui reste bonne

En janvier, la qualité de l'air de la région Hauts-de-France reste bonne, passant de 91% d'indices très bon à bon au mois de décembre 2017 à 89% au cours du mois.

Le plus mauvais indice (7-médiocre) a été enregistré sur l'agglomération de Lille, le 12 janvier.

Par rapport à janvier 2017, la qualité de l'air s'est nettement améliorée, la région n'ayant alors connu que 45% d'indices bons à très bons.



66

L'indice Atmo est un indicateur journalier de la qualité de l'air, défini sur une échelle de 1 à 10 ; plus l'indice est élevé, plus la qualité de l'air est mauvaise.

Concentrations maximales

	Maximum ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)*	Station / influence	Date Heure TU	Valeur réglementaire
Dioxyde de soufre	40	Mardyck (59) / industrielle	04/01 à 17h	Valeur limite : 350 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 24 heures par an
Dioxyde d'azote	125	Beauvais Trafic (60) / trafic	10/01 à 17h	Valeur limite : 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 18 heures par an
Ozone	91	Arrest (80) / fond**	01/01 à 01h	Objectif à long terme : 120 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne sur 8 heures glissantes
Particules PM10	48	Roubaix Serres (59) / trafic	12/01	Valeur limite : 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 jours par an
Particules PM2.5	36	Lille Fives (59) / urbaine	12/01	Recommandation de l'OMS : 25 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière

* $\mu\text{g}/\text{m}^3$: microgramme (1.10^{-6} g) par mètre cube

**fond : pollution ambiante, qui n'est pas sous l'influence d'une source d'émission particulière

Les données validées présentées sont susceptibles d'être modifiées lors d'une validation trimestrielle. Ces données restent la propriété d'Atmo Hauts-de-France et peuvent être diffusées à d'autres destinataires (art L.122-1 et L.122-2 du code de la propriété intellectuelle). Toute utilisation partielle ou totale de ce document doit faire l'objet d'une demande préalable auprès d'Atmo Hauts-de-France et doit mentionner, dans tous les cas, « source : Atmo Hauts-de-France ».

Episodes de pollution

La région Hauts-de-France n'a pas connu d'épisode de pollution de l'air au cours du mois de janvier.

Un épisode de pollution est caractérisé comme tel dès lors qu'un niveau est susceptible d'être dépassé pour le jour même ou le lendemain. Les quatre polluants soumis à cette réglementation sont : les particules en suspension PM10, l'ozone, le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre.

La procédure nationale définit deux niveaux réglementaires en concentration dans l'air à ne pas dépasser, pour chacun des polluants :

- 1^{er} seuil : information et recommandation,
- 2^{ème} seuil : alerte (plus haut niveau du dispositif)

[En savoir plus](#)